

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION DE DEUX VEHICULES A LA NEF

Direction Services Techniques -
Atelier
N° 2018-D- 42

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- ☐ Vu, la délibération n°414 du conseil communautaire du 29 juin 2017 portant transformation de la régie La Nef dotée de la seule autonomie financière en régie à personnalité morale et à autonomie financière à compter du 1^{er} janvier 2018,
- ☐ Vu, la délibération n°572 du conseil communautaire du 14 décembre 2017 portant approbation des statuts de la régie musiques actuelles de GrandAngoulême,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la cession à titre gratuit, de deux véhicules à La Nef, située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême, dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ **Véhicule de marque RENAULT**

- Modèle : Clio
- N°d'immatriculation : EN 224 ME (parc 137)
- Date de mise en circulation : 26/11/2001
- Kilométrage à ce jour : 189 500 Km
- N° d'inventaire : BP-OM-03/2002
- Date d'achat : 28/11/2001
- Valeur d'achat : 8 964 €
- Valeur nette comptable : 0 €

➤ **Véhicule de marque VOLKSWAGEN**

- Modèle : Caravelle
- N°d'immatriculation : EN 670 DT (parc 219)
- Date de mise en circulation : 21/11/2002
- Kilométrage à ce jour : 110 000 Km
- N° d'inventaire : STGA-2006/6
- Date d'achat : 2002
- Valeur d'achat : 7 938,20 €
- Valeur nette comptable : 0 €

Article 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 7 février 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **09/02/2018**
Publié ou notifié,
Le **09/02/2018**